



Témoignages faux police

Par **kaki_old**, le **17/06/2007** à **14:53**

Bonjour , j'ai un probleme une fille a déposé une plainte contre moi pour harcèlement , pour être entré dans sa vie privée.

En fait elle a refusé que je la laisse et pour se venger elle a été déposer une plainte.

Le problème est que son père est gendarme , il est venu à plusieurs reprises me menacer de mort et qui connaît des personnes et qui allait me faire tomber. Effectivement il a arrivé dans le dossier il existe aucune preuves écrites part quelques sms qui n'ont aucun rapport hautement par hussier , en fait les seules preuves qui en c'est des témoignages je m'explique elle a fait venir comme témoin un de ces copains et une de ces copines qui a bien évidemment menti pour elle en disant avoir vu des choses comme par exemple que je l'avais menacé de mort alors que ce n'est en aucun cas vrai , ensuite il y a trois autres témoins qui sont mes amis à moi qui ont subi des pressions du policier qui l'est interrogé plus du père de mon ex copine qui est gendarme et qui a utilisé ces fonctions afin de faire peur aux témoins . Le fait est que le policier qui a rédigé le PV n'a en aucun cas écrit ce que le témoin mon ami a dit il a écrit un peu ce qu'il voulait par exemple que j'étais un malade le fait est que le policier m'a dit que l'est témoin en signant maintenant leur PV et que sa l'est engagé et les témoins en peur de dire que le policiers leur a mis la pression parce que sinon sa va se retourner contre eux et il en a très très peur , il y a un témoin notamment qui a des problèmes avec la justice pour des faits de harcèlement téléphonique et qui lui a vraiment peur de ce qui peut arriver donc lui c'est totalement retournée contre moi quitte à dire des tas de mensonges comme par exemple que je l'est agressé avec un cutter il a même essayé de me nuire en allant raconter des tas de choses à tout le monde. Donc j'ai 5 témoignages contre moi qui vont dans le même sens pourtant je n'est jamais réalisé ces faits et le policiers m'a assuré que sa ira au tribunal (d'ailleurs il ceux il en pas arrêté de se moquer de moi de me menacer de me mettre en GAV , ou encore j'ai reçu des claques et humiliations) tout ça pourquoi parce que son père est gendarme. Je ne comprends comment sa peut finir au tribunal sa alors que en cherchant que a m'enfoncé et moi j'ai pas riposté je pouvais rien faire même en allant porter plainte ils refusent ma plainte en me disant que leur collègue ne ferait jamais sa . Moi je comprend pas comment

en peut déposer une plainte ammenée 5 faux témoin et envoiye et envoiyer sa au tribunal alort que il affaire comme sa banal la police ne serait jamais occupée. Donc la sa part cher le procureur avec tout qui est contre moi et le policier m'assurée que sa finirais au tribunal moi je c pus quoi faire j'ai rien fait et en m'accuse comme sa. Elle est a meme etait jusqu'a se faire une depression par le docteur qui doit bien etre evidement fausse. Donc la je suis evidament victime d'un complot et je me demande si sa va vraiment marcher devant un tribunal

Par **Jurigaby**, le **17/06/2007** à **15:44**

Bonjour.

Malheureusement, la justice fait parfois des erreurs.

Alors, il est clair que si ils ont bien ficellé leurs affaires, et que les juges sont convaincus de votre culpabilité, l'affaire est joué pour eux.

Maintenant, je crois qu'il serait temps pour vous de vous défendre.

Je vous conseille vivement de prendre un avocat pénaliste pour vous défendre, car vu comment les choses sont parties, ça se présente mal.

Un témoin, ça irait, mais là 5 personnes contre vous seul, ça fait un peu beaucoup.

Par **kaki_old**, le **17/06/2007** à **21:38**

Mais je ne peut prendre aucun avocat avant que je sache si vraiment sa va au tribunal je crois ? si les temoins disent qui en recu des pression des policier sa marche ou pas ? parce que il est trop facile de porter pliante ensuite de trouver des temoin qui disent la meme chose tout le monde peut le faire , en plus de sa tt les temoin se connaisse et se sont des amis c'est trop facile la de faire sa , moi ossi je pe en rammener 50 des temoin et en c ke le faux temoignage est facile je comprend pas que la justice se face berner come sa moi j'en peutplus de cette histoire ? je vais quand meme pas aller en prison pour des chose que je n'est pas fait ? j'ai a peine 19 ans et en me met sa sur le dos j'suis complement déenparée moi

Par **kaki_old**, le **18/06/2007** à **18:43**

Personne pour me répondre ?

Par **kaki_old**, le **20/06/2007** à **22:07**

up

Par **Christelle_old**, le **21/06/2007** à **01:39**

Bonjour,

Il est faux de dire que vous deviez attendre de savoir si ça passe au tribunal pour prendre un avocat. Vous pouvez consulter qui vous voulez. C'est même ce que vous pouvez faire de mieux.

Pour ce qui est des témoins, bien sûr s'ils se rétractent l'affaire est close. Mais encore faut-il les convaincre de le faire. Et que de votre côté vous ne commettiez pas d'actes répréhensibles pour les convaincre.

Par **kaki_old**, le **21/06/2007** à **02:35**

Comment doivent t'il faite pour se retracter ?

Par **kaki_old**, le **21/06/2007** à **12:24**

Ouia voila siu les temoin veulenbt se retracter que doivent'il faire ? ou doivent'il aller et dire quoi ? et risque t'il pas etre accuser de quelque chose vus sui en deja signé leur deposition et signe le contraire?

Par **Adam Kadamon**, le **21/06/2007** à **13:43**

Bonjour,

Votre cas semblent bien épineux. De plus, il est souvent difficile de se rendre compte du fond du dossier sans en avoir tout les éléments.

Il apparaît évident qu'un entretien avec un avocat ne peux que vous être bénéfique. Si vous devez être convoqué au tribunal il est impératif que votre défense soit préparée.

Un professionnel pourra rédiger une lettre plainte pour vous en stipulant que vous êtes victime de propos mensongers. Je lui laisse le soin de la qualification des infractions.

Je vous déconseille tout contact physique ou oral avec les témoins qui ont déposé contre vous, étant donné votre situation, ils assimileraient vite cela à l'exercice de pressions. Un recommandé par A.R devient votre seul moyen de communication.

Par **kaki_old**, le **21/06/2007** à **15:13**

Ouia mais si les temoin veulent se retracter il faut s'adresse a qui ? sachant que le dossier est deja partie cher le procureur ?